

Construction d'une nouvelle école, choix du site

Séance d'information du 4 septembre 2013

Sont présents	Le Conseil communal in corpore M. Achille Deillon, bureau d'architecture Deillon Delley SA M. Charles Ducrot, adjoint de l'architecte cantonal, responsable des Constructions scolaires
Citoyennes et citoyens	80 personnes, dont une partie du Corps enseignant de Vaulruz

M. Patrice Jordan, syndic, souhaite la bienvenue aux participants, il salue particulièrement MM. Deillon et Ducrot, ainsi que M. Pugin journaliste. Il rappelle que bien que le Conseil communal a toute compétence pour le choix du site de la nouvelle école, celui-ci a décidé de donner ce choix aux citoyens lors de l'assemblée communale agendée le 24 septembre, pour définir le choix du site de la nouvelle école.

Parole est donnée à M. Jean-Pierre Valiante, Conseiller communal responsable de l'école, qui commente l'ordre du jour de cette séance :

- Salutations, M. Patrice Jordan Syndic
- Introduction, M. Jean-Pierre Valiante, Conseiller communal
- Présentation des sites, M. Achille Deillon, Architecte
- Conclusion, M. Jean-Pierre Valiante, Conseiller communal
- Réflexions générales, M. Charles Ducrot, Responsable constructions scolaires
- Questions.

M. Valiante informe des réflexions du Conseil communal qui ont conduit au choix des deux sites commentés ce soir. Il rappelle l'historique du bâtiment de l'ancienne école, de 1878 à l'été 2012 où des problèmes de structure ont nécessité le déplacement des élèves dans les pavillons scolaires provisoires.

M. Valiante informe aussi que la Commune de Sâles a refusé une entrée en matière pour l'étude d'une école conjointe entre nos deux communes.

M. Valiante énumère les contraintes et les enjeux d'une nouvelle école, en regard des statistiques de progression de la population depuis 2000, en tenant compte des deux nouvelles zones à bâtir qui seront aménagées dans la commune à court terme.

Parole est ensuite donnée à M. Achille Deillon, qui commente son étude de faisabilité pour les deux sites, avec les coûts y relatifs, à savoir pour le site est de l'ancienne école Fr. 6'500'000,--, et pour le site de Belle-Fontaine Fr. 5'500'000,--. Ces données ont été communiquées aux citoyens par le biais du journal communal d'information no 37 d'août écoulé.

M. Charles Ducrot apporte le message de la DICS. Il rappelle que l'on n'a pas parlé de l'abandon des deux salles de classe du château. C'est en fait une volonté politique qui se base sur un problème pédagogique, la DICS demande à ce que toutes les classes soient rassemblées sous un même toit. Cette exigence permet de répondre aux normes pédagogiques d'une part, et organisationnelles d'autre part.

Pédagogique : parce que le Corps enseignant travaille dans la verticalité, les élèves passent d'un niveau à l'autre et ainsi apprennent d'une manière différente. Si les classes sont isolées, ce travail dans la verticalité est impossible.

Organisation : à l'avenir des nouvelles branches seront enseignées (anglais par ex.) et des enseignants itinérants se rendront d'une classe à l'autre, idem pour les maîtres d'appui ou ACT, tout est plus facile quand les classes sont sur le même site.

Par ailleurs la nouvelle loi scolaire introduit la mise en place d'un responsable d'établissement qui va gérer l'ensemble de l'école au niveau des enseignants et des élèves. Un multi site est plus compliqué à gérer. L'échange entre les enseignants est aussi facilité avec toutes les classes sous un même toit. Aujourd'hui les enseignants doivent travailler ensemble, échanger et coordonner leur travail.

Les données techniques liées à l'informatique dans les salles de classe sont aussi plus faciles à gérer sur un même site. De plus en plus les moyens d'enseignement seront liés à l'informatique, qui devra être performant.

Un même site est aussi plus facile pour les accompagnements des enfants, frère-sœur, à l'école, pour les différents transports organisés, et la surveillance des récréations, etc.

M. Ducrot informe encore qu'avec la nouvelle loi scolaire, la Commune sera contrainte de fusionner pour obtenir un cercle scolaire d'une certaine taille, vraisemblablement un minimum de 10 classes. Il regrette dans ce sens la décision de non entrée en matière émanant de la Commune de Sâles.

Au vu de tous ces éléments, M. Ducrot constate qu'il serait dommage de passer à côté d'une opportunité en conservant les classes du château, il faut vraiment essayer d'avoir toutes les classes regroupées. En aparté, la suppression de ces classes sera subventionnée.

Enfin, par rapport aux deux sites proposés, avec deux situations différentes et 2 typologies différentes, M. Ducrot craint qu'il soit plus difficile de mettre en place cette nouvelle pédagogie dans l'ancien bâtiment de la rue du Château.

M. Valiante reprend la parole et conclut sa présentation, il relève qu'au vu de tous les éléments qui viennent d'être cités par MM. Deillon et Ducrot, le choix du Conseil communal pour la construction d'une nouvelle école s'est porté sur le site ouest de Belle-Fontaine.

M. Jordan remercie tous les intervenants de leurs précisions, il donne la parole à M. Claude Bovigny, vice-syndic responsable des finances.

M. Bovigny rappelle les chiffres avancés par M. Deillon, Architecte, à savoir

- Pour le site Est de l'ancienne école Fr. 6'200'000,--
- Pour le site Ouest de Belle-Fontaine Fr. 5'100'000,--.

L'investissement sera présenté dans une phase ultérieure, en fonction du site qui sera retenu. De ces coûts d'investissement, les déductions seront déduites, et une partie des réserves communales accumulées ces dernières années sera également affectée à cet investissement.

La Commune a des liquidités, mais pas le droit de prévoir leur utilisation dans le calcul du fonctionnement.

Pour le site Est

Sur les Fr. 6'200'000,--, les subventions se chiffrent à Fr. 200'000,--, et la Commune prévoit utiliser Fr. 300'000,-- de réserve, donc le solde à charge de la Commune se chiffrera à Fr. 5'700'000,--, amorti à raison de 3 % et intérêt calculé à hauteur de 4 %, d'où un coût annuel d'exploitation de Fr. 399'000,-- à charge de la Commune. Ce montant serait ramené à Fr. 342'000,-- en tenant compte d'un intérêt à 3%.

Les liquidités de la Commune seront utilisées, on peut estimer que si le projet se fait dans les 3 ans, la commune pourra affecter Fr. 1'500'000,-- à cet investissement, d'où des frais d'exploitation ramenés à Fr. 294'000,--/an ou Fr. 252'000,-- avec un taux d'intérêt à 3 %. Cette somme représentera le 8,6 % du budget communal.

Pour le site Ouest

Sur les Fr. 5'100'000,--, les subventions se chiffrent à Fr. 300'000,--, d'où des charges estimées à Fr. 315'000,-- ou Fr. 270'000,--/an sans apport de liquidité.

Avec une utilisation des liquidités à hauteur de Fr. 1'500'000,--, ces charges diminueraient à Fr. 205'000,-- ou Fr. 180'000,--/an, soit le 5,7% du budget annuel communal.

La différence entre les deux projets se situe à environ Fr. 90'000,--.

Au niveau financier, si les citoyens optent pour un bâtiment neuf, l'ancien bâtiment de l'école sera réhabilité d'où des charges supplémentaires. Le coût de cette réhabilitation est évalué à Fr. 3'000'000,-. Cette réhabilitation prévoit le déménagement de l'administration communale et la création d'appartements. Les charges annuelles liées à cette réhabilitation se chiffreraient à Fr. 210'000,-- ou Fr. 180'000,-- en fonction du taux d'intérêt. Là aussi des liquidités de l'ordre de Fr. 700'000,-- pourraient être affectées pour diminuer ces charges qui seraient ramenées à Fr. 140'000,--/an.

De plus la location des appartements générerait un revenu qui servirait aussi à amortir ces charges.

Les frais d'un bâtiment nouveau et frais de réhabilitation comparés avec les charges si l'ancien bâtiment de l'école est transformé représentent une différence de Fr. 10 à Fr. 70'000,--, pour avoir une école neuve et un bâtiment qui permettra d'optimiser les services de l'administration communale, avec un local d'archives et des locaux pour les sociétés. C'est ce dernier argument aussi qui a fait pencher le Conseil communal vers le site de Belle-Fontaine.

M. Jordan remercie M. Bovigny pour ces précisions.

Parole est donnée aux citoyens.

M. Marcelin Dévaud

rappelle que le château est propriété de la Commune, comment seront affectées les deux classes qui y seront fermées ?

M. Jordan évoque la vocation d'hébergement du château, qui est géré par une Société coopérative. Le site accueille des camps verts, des colonies et de nombreux banquets. L'armée y était présente ces années écoulées, mais suite aux dernières restructurations, c'est moins le cas.

Fr. 100'000,-- de recettes sont nécessaires annuellement pour couvrir les charges du château, ce montant est de plus en plus difficile à atteindre. Avec ces deux salles disponibles, le Conseil communal proposera à la Société coopérative d'axer ses locations plutôt vers des entreprises qui organisent des séminaires. Une réflexion sera menée dans ce sens-là.

4

M. Jordan estime qu'une commune doit avoir une vision d'avenir, elle doit disposer d'une école performante pour les élèves et le Corps enseignant.

M. Jordan rappelle aussi qu'une salle avait été promise aux sociétés il y a 10 ans déjà, que la Préfecture relance la commune régulièrement pour qu'elle aménage un local d'archives et que l'administration communale n'a aucun accès pour handicapés, ni salle de réunion indépendante du secrétariat communal.

L'ensemble de ces problèmes pourrait trouver une solution avec un investissement supplémentaire,

M. Jordan craint qu'en retenant le site le meilleur marché, certaines dépenses devront être réalisées deux fois. Si le site Est est retenu, les 5300 m² de Belle-Fontaine seront destinés à la vente pour la construction de villas. Cela impliquera plus d'habitants, donc plus d'élèves, avec danger que les locaux du site Est seront insuffisants à court terme.

M. Jordan évoque aussi le caractère urgent de cette nouvelle école, la Commune ne peut pas attendre sur un éventuel processus de fusion alors que les élèves et le Corps enseignant travaillent dans des locaux provisoires, qui coûtent Fr. 80'000,--/an. De plus une fusion ne changerait rien au fait que la Commune doit disposer de locaux pour ses élèves, en l'occurrence en cas d'une fusion des cercles scolaires avec la Commune de Sâles, les élèves seraient répartis entre les deux bâtiments des deux communes de Vulruz et Sâles. En l'état il n'est pas envisageable de ne rien faire.

La commune doit se mettre en avant et bénéficier d'infrastructures correctes.

Mme Delphine Progin

relève la différence de Fr. 1'000'000,-- entre les deux sites, et demande pourquoi l'achat du terrain et la démolition du bâtiment du Groupe E n'ont pas été inclus dans ce chiffre, afin que la comparaison soit correcte et permettre une meilleure analyse.

M. Jordan précise que ce terrain a été acquis pour le développement stratégique de la commune au centre du village. Le prix de ce terrain correspond à une transaction immobilière qui a été affectée au développement communal.

Pour la démolition du bâtiment du Groupe E, ce point n'a pas été inclus parce que de toute façon ce bâtiment sera démoli, que le terrain soit destiné à la vente ou à la construction d'une école, donc là aussi il n'y a pas lieu d'affecter cette somme à la nouvelle école.

M. Bovigny précise aussi que l'achat de ce terrain est déjà amorti au niveau des comptes communaux.

M. René Lambert

confirme qu'il est un optimiste réaliste, il comprend et partage l'avis du Conseil communal en ce qui concerne le devoir de donner aux enfants les meilleures conditions d'enseignement. Cependant il considère que les deux projets présentés ce soir ne sont financièrement pas supportables pour la Commune, alors qu'un déficit de Fr. 55'000,-- a été présenté au bouclage des comptes 2012.

Dans ces conditions, M. Lambert demande au Conseil communal de présenter une troisième variante à l'assemblée du 24 septembre prochain ainsi qu'à la Commission financière, à savoir :

- Maintien de 2 salles de classe au château, avec remplacement du mobilier existant ;
- Rénovation douce du bâtiment existant à la Rue du Château, avec les classes du rez à assainir, et création de classes supplémentaires à l'étage, le tout répondant aux besoins actuels.
- En fonction de l'évolution des effectifs scolaires, une rénovation de ce bâtiment de l'école dans les jardins inférieurs sera possible et permettra la création de nouvelles classes.

5

M. Lambert précise que dans les grands cercles scolaires, les élèves font plus de 100 mètres entre les classes, comme c'est maintenant le cas à Vaulruz entre l'école et le château, selon lui cette situation est tout à fait gérable.

M. Lambert ajoute aussi que les élèves, le Corps enseignant et la DICS considèrent que ces salles de classe du site historique du château donnent entière satisfaction.

M. Lambert s'est renseigné auprès d'entreprises de rénovation qui confirment que cette variante est envisageable, il relève le chauffage à distance depuis la halle pour ce bâtiment de l'ancienne école. Il évalue à Fr. 3'000'000,-- l'ensemble de ces coûts.

En conclusion, cette variante offrirait le même nombre de salles de classe avec une possibilité d'un agrandissement futur.

De plus la vente éventuelle du terrain de Belle-Fontaine soulagera les finances communales et donnera une marge de manœuvre supplémentaire à la Commune.

M. Lambert relève les problèmes financiers rencontrés actuellement par l'Etat de Fribourg, et craint que d'ici quelques années les charges cantonales soient reportées sur les communes, d'où des charges supplémentaires pour Vulruz.

M. Lambert est aussi surpris du prix du m² subventionnable, et du fait que les 100 mètres entre le château et l'école soit un problème, alors que la distance entre Belle-Fontaine et la halle de gym de 480 mètres soit admissible.

En ce qui concerne la réhabilitation projetée du bâtiment de l'ancienne école, M. Lambert estime que la création d'appartements doit être laissée aux propriétaires privés, de son avis ce n'est pas à la commune de mettre sur le marché des appartements, souvent à bas pris et donc subventionnés indirectement par les citoyens.

Au niveau de l'administration communale M. Lambert est d'avis qu'une rampe électrique pourrait être installée, qui mettrait en conformité des normes pour handicapés ces locaux situés au 1^{er} étage de la halle de gymnastique.

En résumé, il propose que le Conseil communal étudie cette troisième variante pour la soumettre à la Commission financière et lors de la prochaine assemblée communale du 24 septembre.

Si cette variante ne peut pas être chiffrée, l'assemblée pourrait donner son accord de principe, et une mise en soumission serait organisée afin de communiquer les devis lors de l'assemblée de décembre.

M. Lambert sera à l'étranger le 24 septembre, il se recommande pour que sa proposition soit relatée lors de cette assemblée.

En réponse à cette intervention M. Ducrot précise qu'il n'a jamais dit que les classes du château fonctionnaient de manière optimale, bien au contraire, selon les normes pédagogiques. Aujourd'hui on essaie de favoriser la création d'un maximum de classes sous un même toit. A Vulruz les enfants doivent se déplacer durant le temps scolaire, c'est pourquoi la solution du château n'est pas la meilleure.

En ce qui concerne les subventions, il s'agit d'un forfait de Fr. 2'800,-- calculé en 1997 et pas réadapté.

Le coût élevé des transformations est lié également à la mise en application des nouvelles normes en matière de protection du feu ou minergie. Comme il s'agit d'un bâtiment public, ces normes sont également plus strictes.

M. Ducrot précise aussi que ce n'est pas une obligation mais une incitation du Conseil d'Etat de préconiser le regroupement des salles de classe, selon le principe de l'autonomie communale.

Mme Annick L'Homme, maîtresse EE,

répond à M. Lambert que cela fait plusieurs années que les sanitaires du château ne sont pas fonctionnels, il y a un seul lavabo pour deux classes, les locaux ne sont pas insonorisés, donc beaucoup de bruit d'une classe à l'autre. Malgré le charme du site, ces classes ne sont vraiment pas optimales.

M. Lambert rappelle qu'il appartient au Conseil communal de faire en sorte que les sanitaires soient adaptés pour 40 élèves, il admet que la situation actuelle ne peut plus être admise.

M. Bovigny confirme que les finances de la Commune tiennent à cœur au Conseil communal, parce que tous les citoyens y contribuent, il faut savoir pourquoi on investit et si la Commune peut le supporter. Depuis des décennies le Conseil communal a su investir au bon moment, les infrastructures sont en bon état, le réseau d'eau est à jour, de plus le Conseil communal étudie actuellement un projet pour trouver de l'eau afin que la Commune soit indépendant au niveau de son approvisionnement. Quant au réseau des eaux usées, il est en bon état, et d'ici 2 ou 3 ans, il sera totalement en séparatif, d'où un gain lié aux taxes dues. De plus, lors de ces différents travaux la commune a pu bénéficier des crédits LIM.

Depuis l'automne passé, le réseau communal des routes AF est en passe d'être assaini, la commune bénéficie de subventions de l'ordre de 57 % pour ces travaux.

En 2012 le déficit de Fr. 55'000,-- est la conséquence des problèmes importants rencontrés lors de cette année, notamment dans le cadre du déplacement des écoles dans les locaux provisoires.

M. Bovigny rappelle que le but du Conseil communal n'est pas de faire du déficit avec augmentation d'impôt, mais bien de trouver le meilleur investissement possible pour les écoles. Ces charges seront supportables mais c'est sûr que des solutions devront être trouvées, et certaines dépenses seront restreintes.

M. Lambert demande où le Conseil communal compte trouver le financement de ces charges supplémentaires de l'ordre de Fr. 455'000,-- ?

M. Bovigny précise que de 2001 à 2012, la commune a consacré Fr. 21'000'000,-- en investissements divers.

M. Lambert regrette de n'avoir pas connaissance des bilans annuels lors de la présentation des comptes. Qu'est-ce que la commune va dégager comme cash flow à fin 2013 ? Il craint vraiment que les comptes ne pourront pas absorber ces charges à hauteur des montants indiqués par M. Bovigny.

M. Lambert demande que dorénavant le bilan et les amortissements obligatoires soient également précisés dans le cadre de la présentation des comptes annuels lors de la convocation aux assemblées communales.

M. Bovigny en prend bonne note.

M. Jordan syndic confirme que le Conseil communal prend acte de la demande de M. Lambert, il rappelle que l'école a été le parent pauvre de la commune ces dernières années, aucun investissement n'a été consenti depuis longtemps, et il est temps d'avoir enfin une école qui réponde entièrement aux normes de l'enseignement d'aujourd'hui.

M. Lambert demande si un plan financier a été étudié pour ces 5 prochaines années ?

M. Bovigny confirme qu'un investissement de Fr. 4'500'000,-- est enregistré dans la planification financière, qui est présentée chaque année aux citoyens.

Mme Sandra Chollet

demande si le Conseil communal a déjà une approche pour couvrir ces charges supplémentaires ?

M. Bovigny précise qu'une solution devra être trouvée au niveau des coûts d'exploitation et des infrastructures qui seront dorénavant axées sur les écoles.

Mme Lucienne Pasquier

salue les 2 projets présentés par le Conseil communal et le remercie pour tout le travail qui a été fait à ce niveau-là. Il est temps que quelque chose se fasse au niveau de l'école maintenant, cela paraît une nécessité absolue de trouver les moyens de les réaliser, à voir maintenant comment trouver ces moyens financiers. Elle a envie d'entendre la vision du futur du Conseil communal avec ce gros projet pour l'école des enfants du village.

M. Bovigny précise que dans le futur au niveau des recettes, il est prévu la mise en valeur du terrain en extension de la zone artisanale, la vente des parcelles va générer des recettes.

Mme Pasquier relève aussi que l'école actuelle a été bâtie il y a bien longtemps, il s'agit d'un bâtiment où il n'y a jamais eu un espace clairement défini pour les enfants, qui doivent partager une cour de récréation qui sert aussi de place de parc. Est-ce qu'il y a aussi une marge de manœuvre financière pour aménager une cour de récréation qui en soit véritablement une, qui soit un vrai lieu de rassemblement pour les enfants ?

M. Jordan confirme que cela n'est pas envisageable sur le site de l'ancienne école, par contre cela pourra être prévu sur le site de Belle-Fontaine. L'aménagement de cette place sera adapté selon les finances communales.

M. Jordan précise aussi que le site de Belle-Fontaine éloignera les élèves de la circulation par rapport au site actuel, et les 2 trajets hebdomadaires vers la halle seront organisés sous la surveillance du Corps enseignant, par le sentier des Ouches. La traversée de la route cantonale sera mieux sécurisée par le déplacement du trottoir actuel avec aménagement de 2 ralentisseurs. Ce dossier est actuellement à l'étude auprès du Service des ponts et chaussées.

M. Bovigny rappelle que dans les estimations de l'architecte, le coût des aménagements extérieurs ont été évalués à

- | | | |
|--|-----|-------------|
| - Pour le site Est de l'ancienne école | Fr. | 163'970,-- |
| - Pour le site Ouest Belle-Fontaine | Fr. | 323'750,--. |

Mme Delphine Progin

déplore l'important trafic de véhicules agricoles et automobiles en raison du quartier des Molettes, devant l'école actuelle. A Belle-Fontaine également, sur la route AF le long de la Sionge, on constate un important trafic et automobiles pour les quartiers de Belle-Fontaine et Vue-des-Alpes. Elle demande si des gendarmes couchés sont prévus aux environs du site qui sera retenu.

M. Jordan informe que cette question de la sécurité est omniprésente au sein du Conseil communal, et que des solutions sont recherchées qui satisfassent à la fois les utilisateurs de la route et les piétons. Les gendarmes couchés ne sont pas l'idéal au niveau bruit ou déneigement. Les zones 30 km/h doivent être accompagnées de mesures de ralentissement et soumises à autorisation.

M. Delphine Progin propose de fermer complètement le site de l'école par sécurité pour les élèves avec des barrières ou autres éléments.

M. Deillon architecte confirme qu'à l'inverse du site de l'ancienne école, celui de Belle-Fontaine peut être analysé de façon à ce qu'il ne puisse pas être traversé par des véhicules. A voir aussi en fonction du coût de ces aménagements extérieurs, quelle solution sera retenue.

M. Deillon explique aussi qu'il faut distinguer la circulation routière de la circulation liée aux élèves.

M. Deillon précise à **M. Marcelin Dévaud** que l'ingénieur a constaté qu'il n'y avait pas péril en la demeure au niveau du bâtiment de l'école, des étais ont été installés, il peut rester tel quel sans souci. Par contre le jour où il sera transformé c'est certain qu'il faudra prévoir un assainissement au niveau de la structure du bâtiment, ces mesures devront être réévaluées.

M. Gilbert Seydoux

regrette le manque de micro pour la séance de ce soir. Le Conseil communal en prend note.

M. Gilbert Chollet

souhaite que les intervenants lors des prochaines assemblées s'annoncent.

Au terme de cette assemblée, M. Jordan rappelle que ce sujet de l'école est émotionnel, le Conseil communal veut une école pour demain, il prend acte des différentes remarques émises ce soir, et il remercie MM. Deillon et Ducrot de leur participation.

La séance est levée à 22.00 heures.